



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARCANGUES  
DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025**

Le Conseil d'administration s'est réuni le quinze du mois d'avril deux mil vingt-cinq à 18h heures et 30 minutes.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Président,

Etaient présents : M. MAISTERRENA Didier, Mme FAVRE Nathalie, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme DACHARY Sylvie, Mme BONNARDET Marlène, Mme Marie-Christine CAZAUX, membres élus.

: Mme OURKHIA Annette, M. SAMARAN Max, Mme ALDASORO Sylvie, membres nommés.

Secrétaire de séance : Mme BONNARDET Marlène

Absents excusés :

M. AGUERRE Roger

Mme GRACIET Danièle

Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier

Mme HIRIBARREN Marie

Mme MEILLEURAT Martine

Mme SALABERRY PICOT Victoire

Mme THOMAS Nélize

---

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : 11 avril 2025

Nombre de membres présents : 10

Date d'affichage : 11 avril 2025

Nombre de membres ayant pris part au vote : 11

Pour : 11 Contre : Abstention :

---

***Délibération n° 2025/17***

**Service EHPAD : Présentation et Vote de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2025**

**SECTION D'EXPLOITATION**

Les dispositions budgétaires et financières sont mises en œuvre :

- Par l'ARS dans le cadre de sa politique régionale d'allocation de ressources, déclinée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et du périmètre des Dotations Régionales Limitatives (DRL) allouées par le niveau national.,
- Par le Département, en fonction de sa politique d'allocation des ressources, qui fait l'objet d'orientations délibérées annuellement par l'Assemblée départementale.

Le financement des établissements et services du gestionnaire CCAS d'Arcangues de l'ESMS EHPAD ADARPEA, entrant dans le champ d'application du contrat, est appliqué conformément aux dispositions légales et réglementaires prévues, notamment aux articles

L.313-12 (IV ter) et R.314-39-1 à R.314-43-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Le CPOM s'inscrit dans la mise en œuvre de la réforme tarifaire, applicable depuis le 1er janvier 2017 pour les EHPAD et PUV tarifées au GMPS.

Le nouveau modèle de tarification objective l'allocation de ressource par la mise en place de forfaits *sur les soins et la dépendance* en fonction de l'état de dépendance des résidents et de leurs besoins en soins requis. Les financements destinés à couvrir les charges des places d'hébergement permanent des EHPAD sont désormais calculés par le biais d'équations tarifaires.

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration l'EPRD de l'EHPAD Adarpea par groupe et par sections d'imputation.

#### BUDGET ALLOUE PAR SECTION D'IMPUTATION

DEPENSES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1 Exploitation courante	336 870.13 €	49 090.05 €	40 000.00 €
Groupe 2 Charges de personnel	855 975 87 €	475 047.36 €	1 250 590.54 €
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	383 000.00 €	23 662.59 €	60 421.05 €
Total des dépenses	<b>1 575 846.00 €</b>	<b>547 800.00 €</b>	<b>1 351 011.59 €</b>
	<b>3 474 657.59 €</b>		

RECETTES	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1 Produits de la tarification	1 575 846.00 €	547 800.00 €	1 345 506.00 €
Groupe 3 Produits financiers et produits non encaissables			5 505.59 €
Total des recettes	<b>1 575 846.00 €</b>	<b>547 800.00 €</b>	<b>1 351 011.59 €</b>
	<b>3 474 657.59 €</b>		

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
021- Titre 1 : Remboursement des dettes financières	69 936.80 €
022- Titre 2 : Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	217 130.31 €
Total des dépenses	<b>287 067.11 €</b>

RECETTES	MONTANT
027 Titre : Augmentation des capitaux propres	15 302.79 €
028 Titre : Augmentation des dettes financières	48 136.80 €
032 CAF	53 439.12 €
033 – Apport ou prélèvement sur le FDR	170 188.40 €
Total des recettes	<b>287 067.11 €</b>

Après avoir entendu les explications, le Conseil d'administration :

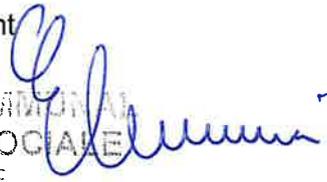
**VALIDE** l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2025 de l'EHPAD Adarpea ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser les opérations administratives, comptables et budgétaires correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
MAIRIE  
64200 ARCANGUES



M. Philippe ECHEVERRIA

La secrétaire de séance,



Mme Marlène BONNARDET

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 064-266400357-20250415-2025\_04\_25\_17-DE